



Titre de Travail de l'AFB

Attribué lors de la Nationale de Travail

Pour les niveaux 3

Titre non homologable par la SCC

Ces titres sont accessibles annuellement, un même chien peut acquérir plusieurs fois ce titre à des années différentes.

Champion de l'AFB « de la discipline » et **Réserve Champion de l'AFB « de la discipline »**

Avec attribution d'un diplôme par l'AFB

Dénomination des titres :

Dans chaque discipline en niveau 3, les vainqueurs seront dénommés comme suit :

Niveau 3 – Champion AFB de la discipline pour le premier classé et Réserve Champion de la discipline pour le deuxième classé.

Conditions d'obtention :

- * Être adhérent du club de race (Dans l'année de participation à la Nationale de travail).
- * Être le 1^{er} Boxer en niveau 3 dans sa discipline lors de la NT ou en FH2 pour la discipline IFH et avoir obtenu au minimum 70% des points de l'échelon lors de la Nationale de Travail (BoxDobRott).
- * Une Réserve Champion de l'AFB sera attribuée au 2^{ème} Boxer classé en niveau 3 dans sa discipline lors de la NT ou en FH2 pour la discipline IFH (minimum 70% des points de l'échelon), cette Réserve permettra d'obtenir le titre de Champion de Travail de la discipline Boxer de l'année si le Champion ne remplit pas les modalités pour sa validation.

Disciplines ou le titre est accessible, si organisées lors de la NT :

(A ce jour seules les disciplines en gras soulignées donnent accès au titre)

Champion de l'AFB de la Nationale de Travail et réserve de l'AFB de la Nationale de Travail de la discipline :

- **en Ring.**
- **en IGP.**
- **en IGP FH**
- **en Obéissance.**

- *en Mondioring.*
- *en Campagne.*
- *en Pistage Français.*
- *en Recherche Utilitaire.*